

**Département de la Sarthe**  
**Canton de Loué**

***Commune de Mézières-sous-Lavardin***

**Extrait du registre des délibérations**

**Conseil Municipal**  
**01 avril 2021**

Convocation :  
26 mars 2021

Affichage :  
26 mars 2021

**Conseillers :**  
- en exercice : 15  
- présents : 12  
- votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le premier avril à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

**Présents :**

M. Killian Trucas	M. Jérôme Renou	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Laurence Dunand
Mme Lucie Pousset	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guénolé Legagneux	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière

**Absents excusés :**

Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à M. Jérôme Renou,  
M. Cédric Dufourd, donne pouvoir à M. Anthony Bolival

**Absente :**

Mme Lydie Meroth

**Secrétaire de séance :** Mme Anaïs Rousseau

**Ordre du jour :**

1. Délégation de compétence au SIVOS
2. Adhésion à l'Association des Maires Ruraux
3. Bureau de vote des prochaines élections
4. Demande relative au chemin de St-Denis
5. Ouverture du CR3 – chemin de la claie
6. Choix techniques – projets communaux
7. Bâtiment du 8 route de Beaumont
8. Questions diverses.

**Approbation du CR du 23 mars 2021**

**Désignation d'un secrétaire :** Mme Anaïs Rousseau

## **1. Transfert de compétence au SIVOS**

Par délibération en date du 25 février 2021, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de La Longuève a décidé le transfert de la compétence « ménage des locaux », des communes vers le SIVOS.

Afin de valider ce transfert, il convient de prendre une délibération concordante.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De transférer la compétence « ménage des locaux scolaires » au SIVOS de la Longuève.

## **2. Adhésion à l'Association des Maires ruraux**

L'AMR propose à la commune d'adhérer à l'association. Le courrier du président de l'AMR, présentant « l'intérêt » d'adhérer, a été transmis aux élus. Le coût annuel est de 110 €.

La commune a déjà adhéré en 2019 mais pas en 2020.

La commune adhère par ailleurs à l'AMF (association des maires de France) pour 206,31 €/an.

L'avis du conseil sur l'opportunité d'adhérer est sollicité.

**Après vote à main levée, le conseil ne souhaite pas adhérer à l'AMR.**

*Défavorable à l'adhésion : 13*

*Favorable à l'adhésion : 0*

*Abstention : 1*

## **3. Bureau de vote des prochaines élections**

Vu les conditions sanitaires, il est possible de modifier l'emplacement du bureau de vote pour les prochaines élections (départementales et régionales en juin 2021).

Par ailleurs, la disponibilité des élus est sollicitée pour tenir les bureaux de vote les 13 et 20 juin 2021. Il est rappelé que les assesseurs peuvent être désignés parmi les électeurs.

**Il est adopté le déplacement du bureau de vote à la salle des fêtes**, vu la situation sanitaire et la simultanéité de 2 scrutins dans le même espace.

Il conviendra de communiquer autant que possible sur ce changement de lieu.

**Chaque élu est invité à transmettre ses disponibilités par mail au secrétariat.**

## **4. Demande relative au chemin de St-Denis**

M. et Mme R. ont demandé à ce que le conseil municipal soit saisi pour mettre en place des moyens relatifs à la sécurité routière, chemin de St Denis (ralentisseurs, éclairage, signalisation, ...).

Le courrier a été transmis aux élus.

L'avis du conseil est sollicité sur la suite à donner.

La même demande avait été formulée en fin de mandat précédent, sans qu'une suite favorable soit donnée à la demande d'éclairage urbain : un devis de 21 528 € avait été réalisé pour la voie qui rejoint le lieu-dit Beausse à la route de Beaumont, soit 125 m de voirie.

#### De manière générale :

La convention avec le CAUE prévoit la présentation d'une hypothèse illustrée avec une vision à moyen terme de ce que pourrait être l'aménagement du village, reprenant les enjeux et objectifs énoncés dont la gestion des flux (piétons, véhicules lourds et légers), **en prenant en compte la sécurisation des axes de circulation**. Cette mission d'accompagnement sera réalisée en 2021 et débute en ce mois d'avril.

La mise en place d'aménagements sans cohérence sur la commune, sans attendre le résultat du CAUE, n'apparaîtrait pas logique : ni en termes d'aménagement du territoire, ni en terme financier. En effet, tous les habitants rencontrés réclament que les véhicules roulent moins vite devant chez eux.

Cela amène d'ailleurs à s'interroger sur « qui peuvent bien être les auteurs de cette violence routière », puisque tous s'en plaignent !

Pour mémoire, les vitesses relevées à l'aide des radars pédagogiques, avant comme après l'installation de plateaux, font état de vitesses 3 fois supérieures à la vitesse réglementaire, **en pleine journée**. Ci-après un extrait de données sur le mois qui a suivi les travaux « d'installations de sécurité » :

	Juillet 2019 (avant ralentisseur)	Juillet 2020 (après ralentisseur)
Radars à hauteur du ralentisseur (sens sortant, rte de Conlie)	Vmax 147 km/h au lieu de 50 km/h	Vmax 96 km/h au lieu de 30 km/h
Radars décalés du ralentisseur (sens sortant, rte du Mans)	Vmax 132 km/h au lieu de 50 km/h	Vmax 91 km/h au lieu de 50 km/h

Enfin, les projets 2021 étant arrêtés avec le budget correspondant, il conviendrait d'en annuler tout ou partie au profit de ces aménagements ponctuels, qui resteraient à définir entièrement.

#### Concernant le chemin de Saint-Denis :

Sans exclure à ce titre des aménagements futurs, il est à noter que le chemin, par sa faible largeur, est déjà aménagé pour réduire la vitesse.

Aussi, le comportement dangereux d'un automobiliste tel que décrit par la demande, alors que le collégien est doté de son gilet jaune et point lumineux en période nocturne, relève de la compétence des forces de l'ordre.

Il est évoqué en conseil la possibilité d'alerter les gendarmes après avoir observé un comportement dangereux : c'est possible et même nécessaire, à Mézières comme ailleurs. Il en va de la responsabilité de chacun pour sauver des vies.

*Ces éléments d'information seront transmis au demandeur (extrait du compte-rendu).*

## **5. Ouverture du CR3 – chemin de la claie**

Des travaux ont été effectués par l'acquéreur du champ qui borde le chemin « CR3 – chemin de la claie ». La réouverture de ce chemin avait déjà été évoquée par les élus. Il peut apparaître judicieux de poursuivre le récent débroussaillage attendant pour effectuer cette réouverture.

Une attention particulière doit néanmoins être portée sur l'usage du chemin, non destiné aux véhicules motorisés. Sa largeur et/ou configuration devra donc être adaptée à l'usage.

La mission sera attribuée à l'agent technique communal. Les élus disponibles seront sollicités pour l'aider.

Il est rappelé que les 2 boucles de randonnée sont entretenues et balisées par l'Association Sarthoise des Chemins de Petite Randonnée.

Cette association départementale est toujours intéressée par l'arrivée de nouveau adhérents et/ou toute aide dans leur action.

**Tout méziérois peut se faire connaître auprès de la mairie à cet effet.** Nous communiquerons les coordonnées ou ferons le lien.

## **6. Choix techniques – projets communaux**

Les descriptifs techniques des différents projets communaux 2021 ont été transmis aux élus.

Des arbitrages sont réalisés notamment sur le type de chaudière pour la mairie (une pompe à chaleur air/eau est privilégiée à une chaudière à granulés au vu des éléments techniques présentés), le revêtement de sol de la salle de conseil ne sera pas modifié après travaux (par 5 voix, 4 sans avis, 3 pour de la moquette et 1 pour un vinyle/pvc, ...).

## **7. Bâtiment du 8 route de Beaumont**

Sur la demande du conseil, la maison du 8 route de Beaumont a fait l'objet d'une évaluation immobilière, afin d'envisager la possibilité de mise en vente de ce bien.

Trois évaluations ont été effectuées par des agences différentes, avec des montants clairement différents.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Décide la mise en vente de la maison du 8 route de Beaumont, au prix de 75 000 €,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 2*

Pour l'instant, il n'est pas prévu de mandatement d'une agence. La publication sera réalisée directement par la commune. Laurence Dunand et Claire Pasquier se portent disponibles pour assurer les éventuelles visites.

## **8. Questions diverses**

**Budget 2021** : en prévision du vote du budget le 8 avril, les élus souhaitent ajouter 2 000 € sur la dotation SIVOS (dépenses de fonctionnement), en vue du changement de prestation à venir pour la cantine (préparations chaudes plus onéreuses). En revanche, l'acquisition d'un vidéoprojecteur en cas d'ouverture de la 3<sup>e</sup> classe à la rentrée 2022 ne sera pas budgétisée.

**Revêtements de la RD82** : le conseil départemental avait prévu des travaux préparatoires en 2021, en prévision de la mise en place d'une nouvelle couche d'enduit en 2022 ; en laissant la possibilité à la commune de réaliser des enrobés à la place, à condition d'assurer la maîtrise d'ouvrage (et donc d'en assumer le coût, avec une aide maximum de 40 000 €). Il est aussi laissée la possibilité de repousser ces travaux d'un an, afin de permettre à la commune d'étudier ses capacités à assurer la maîtrise d'ouvrage. C'est cette option qui est retenue, même s'il apparaît peu probable de pouvoir dégager la capacité financière pour assumer de tels travaux.

**Réunion des associations** : avant même la mise en place des nouvelles restrictions, au regard des règles sanitaires, la préfecture a confirmé l'interdiction de réunir les associations à l'initiative de la municipalité.

**Courrier anonyme :** Martine Faroy-Fontenas a reçu à son domicile un courrier anonyme. Il apparaît qu'il concerne le SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction en eau potable), auprès duquel elle est déléguée. Il s'avère que les mairies de St Jean-d'Assé et de Sainte-Sabine ont reçues le même courrier. Sur la forme, elle déposera une main courante. Sur le fond, les faits « dénoncés » seront traités dès mercredi prochain par les vice-présidents du SIAEP puis lors du prochain conseil syndical.

Date prochain conseil (à priori) : le 8 avril à 20h.

Fin du conseil à 23h45

Le maire, Killian Trucas

Les membres du conseil municipal

Mme Linda Goisbault

M. Anthony Bolival,

Mme Lucie Pousset

Mme Lydie Meroth

M. Guénolé Legagneux,

Mme Claire Pasquier

M. Jérôme Renou

Mme Laurence Dunand

Mme Marie-Line Le Pallec

Mme Martine Faroy-Fontenas

Mme Anaïs Rousseau  
Secrétaire de séance,

M. Dimitri Bessière

M. Cédric Dufourd

Mme Élisabeth Giordano